



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021**

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE**

L'an deux mil vingt et un, le 20 décembre à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par message électronique, individuellement le 14 décembre 2021 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-trois à la salle polyvalente (boulevard du stade) de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, Mme. Anne-Laure DUVAL, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉРАН, Mme. Marie-Annick BRUEZIERE, Adjoint,  
M. Jean-Paul BERJOT, Mme. Anne-Sophie BLOT, Mme. Camille BOSSARD, Mme. Valérie BROSSE, M. Pascal COUMAILLEAU, M. Claude GENDRON, Mme. Carole HAMON, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M. Eric LEMONNIER, Mme. Liliane LUBARSKI, Mme. Sandrine METIER, M. Jean-Robert PAGES, Mme. Manuela PINEL, M. Michel RAVAILLER, M. Alain VASNIER, Mme. Pascale VITRE.  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,

**ABSENTS :** M. Christian DUMILIEU, pouvoir à M. RICHARD  
Mme. Virginie DUMONT, pouvoir à M. PERAN  
M. Pascal MAUDET-CARRION, pouvoir à M. PAGES  
M. Serge FRALEUX, pouvoir à Mme. HAMON

Secrétaire de séance : M. COUMAILLEAU, assisté de M. CHICHIGNOUD, DGS

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05.

DÉLIB°	OBJET	VOTE
<u>CM.20</u> <u>21.096</u>	<b><u>Objet : Bibliothèque : Fonds multimédia 2022 –demande de subvention au CD35</u></b>  Pour l'achat d'ouvrages numériques, il est proposé que la commune sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 1 250 € sur une dépense de 2 500 €HT au titre du volet 3 du contrat de Territoire 20107-2021,  <b><u>Décision : Avis favorable</u></b>	unanimité
<u>CM.20</u> <u>21.097</u>	<b><u>Objet : Environnement – Adhésion à la Charte d'entretien des espaces des collectivités</u></b>  La commune s'est engagée depuis de nombreuses années dans la limitation puis la suppression de produits phytosanitaires. Ainsi, la végétalisation du cimetière a été engagée dès 2014. Il est proposé que la commune adhère à la Charte d'entretien des espaces des collectivités  <b><u>Décision : Avis favorable</u></b>	unanimité

<p>CM.20 21.098</p>	<p><b><u>Objet : Urbanisme : ENEDIS : convention de servitude d'un transformateur à la Pilais</u></b></p> <p>Il est proposé que la commune valide la convention de servitude pour régulariser une implantation d'un poste de transformation électrique dans le secteur de la Pilais implantée sur une partie de la parcelle cadastrée ZV160. Les frais sont à la charge d'Enedis</p> <p><b>Décision : Avis favorable</b></p>	<p>unanimité</p>										
<p>CM.20 21.099</p>	<p><b><u>Objet : Urbanisme : SMICTOM Valcobreizh :</u></b></p> <p>Il est proposé à la commune de valider le projet de bail emphytéotique de 30 ans avec le SMICTOM Valcobreizh et Chinsève Energie pour régulariser le bail précaire établi en 2010 concernant les parcelles où sont implantées les anciennes zones d'enfouissements des déchets et déterminer les droits et obligations de Chinsève Energies de la centrale photovoltaïque qui y seront implantées dès 2022.</p> <p><b>Décision : Avis favorable</b></p>	<p>unanimité</p>										
	<p><u>Délibération n°CM.2021.100</u></p> <p><b><u>Objet : Centre-Bourg : création d'un groupe de travail</u></b></p> <p>Suite à la réunion de présentation le 29 novembre 2021 aux membres du conseil municipal de la pré-étude de 2017, la création d'un groupe de travail a été proposé :</p> <p><u>Représentants de la majorité :</u></p> <table border="0"> <tr> <td>1 - Jacques RICHARD</td> <td>2 - Gérard PERRIGAULT</td> </tr> <tr> <td>3 - Christian DUMILIEU</td> <td>4 - Michel RAVAILLER</td> </tr> <tr> <td>5 - Eric LEMONNIER</td> <td>6 - Josette MASSON</td> </tr> <tr> <td>7 - Camille BOSSARD</td> <td></td> </tr> </table> <p><u>Représentant de l'opposition :</u></p> <table border="0"> <tr> <td>1 -Serge FRALEUX</td> </tr> <tr> <td>2 – Pascal MAUDET-CARRION</td> </tr> </table> <p><b>Décision : Avis favorable</b></p>	1 - Jacques RICHARD	2 - Gérard PERRIGAULT	3 - Christian DUMILIEU	4 - Michel RAVAILLER	5 - Eric LEMONNIER	6 - Josette MASSON	7 - Camille BOSSARD		1 -Serge FRALEUX	2 – Pascal MAUDET-CARRION	<p>unanimité</p>
1 - Jacques RICHARD	2 - Gérard PERRIGAULT											
3 - Christian DUMILIEU	4 - Michel RAVAILLER											
5 - Eric LEMONNIER	6 - Josette MASSON											
7 - Camille BOSSARD												
1 -Serge FRALEUX												
2 – Pascal MAUDET-CARRION												
	<p><u>Délibération n°CM.2021.101</u></p> <p><b><u>Objet : Personnel : modification du tableau des effectifs</u></b></p> <p>Suite au départ en retraite de deux agents et à leur remplacement à des grades et/ou à des filières différents, il convient de supprimer deux grades :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe au 01/01/2022 (35h00)</li> <li>- Agent de maîtrise principal au 01/03/2022 (35h00)</li> </ul> <p>Le Comité Technique local du 16 décembre 2022 a émis un avis positif.</p> <p><b>Décision : Avis favorable</b></p>	<p><b>MAJORITE DE 21 « POUR » ET 6 « CONTRE »</b> (Mmes. Brosse, Hamon, Métier et MM. FRALEUX, Maudet-Carrion et Pagès)</p>										
<p>CM.20 21.102</p>	<p><b><u>Objet : Personnel – Création du CHSCT : Fixation du nombre de représentants du personnel et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité.</u></b></p> <p>L'effectif des agents de la commune ayant dépassé les 50 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2021, il convient de créer un Comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Il est proposé de fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel (+4 suppléants), de maintenir le paritarisme avec un nombre égal de représentants de la collectivité, et de recueillir l'avis des représentants de la collectivité.</p> <p><b>Décision : Avis favorable</b></p>	<p>unanimité</p>										

<p>CM.20 21.103</p>	<p><b>Objet : Chantiers jeunes : Taux de d'indemnisation</b></p> <p>L'opération « chantiers jeunes » lancée en 2015 a été renouvelée chaque année. Elle permet aux jeunes de s'impliquer dans la vie communale. Il est proposé de passer le montant de l'indemnisation de 7 € à 7.50 € de l'heure.</p> <p><b>Décision : Avis favorable</b></p>	<p>unanimité</p>
<p>CM.20 21.104</p>	<p><b>Objet : Budget assainissement : Constitution d'une provision pour dépréciation des actifs circulants (créance irrécouvrable)</b></p> <p>Il est proposé de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 15 % de la somme de 2 381.43€ correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public, soit un montant de 357.21 € pour l'année 2021</p> <p><b>Décision : Avis favorable</b></p>	<p>unanimité</p>
<p>CM.20 21.105</p>	<p><b>Objet : Budget assainissement –Affectation des dépenses de personnel du budget principal inhérentes au service assainissement (période 2017-2020)</b></p> <p>Il est proposé d'affectation au budget annexe Assainissement une quote part des frais de personnel 27 360.16 € et d'élus (1 835.72€) en charge de ce dossier.</p> <p><b>Décision : Avis favorable</b></p>	<p>MAJORITE DE 21 « POUR » ET 6 « CONTRE » (Mmes. Brosse, Hamon, Métier et MM. FRALEUX, Maudet-Carrion et Pagès)</p>
<p>CM.20 21.106</p>	<p><b>Objet : Budget assainissement –Décision modificative n°1</b></p> <p>Au vu des 2 points précédents une décision modificative du budget Assainissement est nécessaire à l'exécution comptable de ces décisions.</p> <p><b>Décision : Avis favorable</b></p>	<p>MAJORITE DE 21 « POUR » ET 6 « CONTRE » (Mmes. Brosse, Hamon, Métier et MM. FRALEUX, Maudet-Carrion et Pagès)</p>
<p>CM.20 21.107</p>	<p><b>Objet : Finances : Ouvertures des crédits 2022</b></p> <p>Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir les crédits 2022 des budgets de la commune dans la limite réflémentaire du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.</p> <p><b>BUDGET PRINCIPAL : 501 248,00 €</b>  <b>BUDGET ASSAINISSEMENT : 161 572,00€</b>  <b>BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES : 23 872,00 €</b></p> <p><b>Décision : Avis favorable</b></p>	<p>unanimité</p>
<p>CM.20 21.108</p>	<p><b>Objet : Finances - Tarifs communaux 2022</b></p> <p>Les tarifs 2022 des services et suivants ont été adoptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Bibliothèque,</li> <li>-Droit de place du marché</li> <li>-Photocopies</li> <li>-Redevances d'occupation du domaine public</li> <li>-Locations de salles (salle polyvalente, Salles Bon Secours, Salles des Halles, Equipements sportifs)</li> <li>-Pêche</li> <li>-Prestations de services</li> <li>-Cimetière</li> <li>-Vente de bois</li> </ul> <p><b>Décision : Avis favorable</b></p>	<p>unanimité</p>

<p>CM.20 21.109</p>	<p><b><u>Objet : Elus - Indemnités de fonction de conseiller municipal titulaire de délégation</u></b></p> <p>Une proposition d'accord une indemnité de fonction à deux conseillers municipaux délégués est proposée :</p> <p>- M. Alain VASNIER : montant annuel versé mensuellement de 961.45 € avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.</p> <p>- M. Michel RAVAILLER montant annuel versé mensuellement de 961.45 € avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2022.</p> <p><b><u>Décision : Avis favorable</u></b></p>	<p>unanimité</p>
<p>CM.20 21.110</p>	<p><b><u>Objet : Vie associative : demandes de subventions 2021 - compléments</u></b></p> <p>Deux associations ont déposé une demande de subventions. Ces demandes ont été vues le 08 décembre 2021 par la commission Sports et Vie Associative.</p> <p>1)- Amicale des sapeurs pompiers - organisation de la Sainte Barbe 2021 La subvention demandée est de 1 500 €. <b><u>Décision : Avis favorable pour une subvention de 1 500 €</u></b></p> <p>2)- association CASA La subvention demandée est de 380 €. ... <b>de ne pas accorder</b> à l'association CASA une subvention de 380 € au titre de son fonctionnement 2021, <b><u>Décision : Avis défavorable</u></b></p>	<p>1)- unanimité</p> <p>2)- 18 voix « CONTRE » 3 VOIX « POUR » (Mmes. Brosse, Métier, et M. Maudet-Carrion) 3 « ABSTENTION » (Mmes. Masson, Pinel, et M. Perrigault) Et 3 élus ne prenant pas part au vote (membres du bureau de l'association) (Mme. Hamon, M. Fraleux et M. Pagès)</p>
<p>CM.20 21.111</p>	<p><b><u>Objet : Vie locale : Ouvertures exceptionnelles des commerces en 2022</u></b></p> <p>Un dialogue social a été organisé à l'échelle du Pays de Rennes pour harmoniser les dates d'ouvertures exceptionnelles des commerces.</p> <p>Les dates proposées au conseil municipal sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le premier dimanche des soldes d'hiver,</li> <li>- Le dimanche 11 décembre 2022 (dimanche avant Noël),</li> <li>- Le dimanche 18 décembre 2022 (dimanche avant Noël).</li> </ul> <p><b><u>Décision : Avis favorable</u></b></p>	<p>unanimité</p>
	<p><b><u>Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2021</u></b> Sans modification</p>	<p>Unanimité</p>
	<p><b><u>Délégations au Maire :</u></b></p> <p>- <b><u>DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner entre le 22/05/2021 et le 31/10/2021) :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- YE 265, située 7 Rue de Molène à Saint-Aubin-d'Aubigné</li> <li>- AD 251 et AD 253, situées 17 Bis Rue de Rennes à Saint-Aubin-d'Aubigné</li> <li>- AB 232, située 1 Rue d'Antrain à Saint-Aubin-d'Aubigné</li> <li>- AA 128, située à Thorial à Saint-Aubin-d'Aubigné</li> <li>- AA 122, située à Thorial à Saint-Aubin-d'Aubigné</li> <li>- AA 127, située à Thorial à Saint-Aubin-d'Aubigné</li> <li>- AB 179, située 10 Rue du Presbytère à Saint-Aubin-d'Aubigné</li> <li>- AC 418, située 25 Rue de Saint-Médard à Saint-Aubin-d'Aubigné</li> </ul>	

- AB 239, située à 2 Rue du Château d'Eau à Saint-Aubin-d'Aubigné
- AC 139, AC 140, AC 141, AC 142, situées 1 Place de l'Eglise à Saint-Aubin-d'Aubigné
- AC 277, située 26 Rue des Béloces à Saint-Aubin-d'Aubigné

**- Dépenses engagées :**

SAS CASAL SPORT	Armoire de rangement	857,52	10/11/2021
SARL MASSE MOTOCULTURE	Fournitures	299,96	16/11/2021
SARL COLLECTIVITE VIDEO SERVICES	DVD bibliothèque	355,97	16/11/2021
SAS GROUPE PIERRE LE GOFF	Fournitures restaurant scolaire	426,19	16/11/2021
STE ANGEVINE D EDITION LIBRAIRIE	Fournitures scolaires	447,20	16/11/2021
SARL CAP MALO CHOCOLATS	Chocolats agents (NOEL 2021)	625,90	16/11/2021
Ass. FAMILLES RURALES	Subvention ALSH été 2021	2 190,75	16/11/2021
SARL COLLECTIVITE VIDEO SERVICES	DVD bibliothèque	292,03	23/11/2021
SARL LE COLIBRI IMPRIMEUR	Flyers "Lire en automne"	319,20	23/11/2021
SARL ALFABULLE	Livres bibliothèque	349,99	23/11/2021
SAS FORUM DU LIVRE	Livres bibliothèque	391,59	23/11/2021
SAS SEDI	fournitures administratives	397,02	23/11/2021
SO-DIAG SOLUTIONS DIAGNOSTICS	Etude parasitaire - le Carroussel	408,00	23/11/2021
SBCP	Fournitures restaurant scolaire	424,80	23/11/2021
SA MANUTAN	Banc école maternelle	442,80	23/11/2021
SARL LE COLIBRI IMPRIMEUR	Flyers animations bibliothèques	487,20	23/11/2021
SARL ALFABULLE	Livres bibliothèque	619,53	23/11/2021
MAJUSCULE LIBRAIRIE PAPETERIE MARY	Fournitures scolaires		1
113,46			23/11/2021
Association ARTOUTAI PRODUCTIONS	Animation : Salon du livre	1 200,00	23/11/2021
SA CLAUDE CHENU	Produits d'entretien bâtiments et masques		1
729,66			23/11/2021
SAS COMPTOIR DE BRETAGNE	Equipement restaurant scolaire	1 776,64	23/11/2021
SARL SARL MICRO-C	Ordinateurs école maternelle	3 914,40	23/11/2021
Ass. ASSOCIATION BLEU BLANC COEUR	Dotation eco-methane 2021	4 440,00	23/11/2021
Société DARTY	Enceinte Bluetooth ALSH	299,99	25/11/2021
SARL SARL MICRO-C	Ordinateur RASED	903,60	25/11/2021
SARL JMG ROUXEL	Forum du livre et nx. arrivants	317,06	30/11/2021
UFCV	Formation BAFA animateur	339,00	30/11/2021
SARL TREMAUDANT	Forum du livre et nx. arrivants	534,00	30/11/2021
MADAME MARINA MAZILLE	Animation salon du livre	895,44	30/11/2021
SARL SARL MICRO-C	Supports numériques	870,00	01/12/2021

**Calendrier des prochains Conseils municipaux (à confirmer)**

- Lundi 31 janvier ou 21 février 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Publié et affiché en mairie, à SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ, le 23 décembre 2021, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



**Jacques RICHARD,**  
Maire